

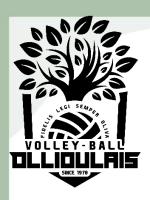
# **FICHE DE RENSEIGNEMENT JOUEUR**

NOM :	Prénom :	Date o	de naissance ://
Problème(s) de santé co	nnu(s) :		
	n médicament ou un protoco		
<u>Si oui, lequel</u> :			
		père – mère – représenta	ant légal)*Rayer les mentions
Autorise les personnes r autreque les parents :	nommées, par ordre de prior		
NOM	PRENOM	TELEPHONE	LIEN AVEC L'ENFANT
1100			

Ce document sera conservé toute la saison par la personne responsable de l'équipe.

Pour les catégories allant de Baby à M15, nous demandons aux adultes responsables de l'enfant

d'accompagner et de venir chercher le joueur dans le gymnase.



# CHARTE DE BONNE CONDUITES DES PARENTS

Lorsque les parents inscrivent leurs enfants dans un club de sport collectif, ils doivent être conscients, que celuici devient un membre d'un groupe et que ce groupe ne peut exister que par sa présence.

Le rôle des parents est, au moins, aussi important que celui des entraineurs pour la réussite du jeune joueur. Il est de ce fait indispensable, non seulement, de prendre connaissance des règles en vigueur dans le club, mais également de les expliquer à son enfant. La prévention étant préférable à la répression.

#### 1) Inscription:

Tout enfant désirant jouer au volley-ball doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Être reconnu apte à la pratique du Volleyball, par une visite médicale (licence à faire signer ou Questionnaire de santé répondu négativement)
- Avoir rendu la fiche de renseignements, et tous les documents nécessaires à l'établissement de la licence.
- Être à jour du règlement de sa cotisation (possibilité de régler par chèques en deux encaissement différé)

## 2) Attitude des parents au bord du terrain

Vis à vis des joueurs :

- Les joueurs doivent apprendre à résoudre tout seul, un problème posé sur le terrain.
- L'entraîneur est seul légitime à formuler les consignes auprès des joueurs présent sur le terrain.
- Mais nous avons besoin de vous pour encourager l'équipe entière!

## 3) Avant/Après les entraînements et les matchs

Pour les enfants mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence d'un entraineur et doivent amener et venir chercher leurs enfants dans le gymnase, et non sur le parking, afin d'être vu par les entraineurs pour des raisons de sécurité.

Les joueurs doivent venir bien évidemment aux entraînements avec leurs affaires (tenue adaptée pour la pratique du volley et une gourde d'eau).

#### 4) Dans la vie de tous les jours

- Dédramatisez-les défaites : comme dans tous les sports, il y a des perdants et des gagnants. Les deux sont importants pour évoluer.
- Les parents sont priés d'assister aux réunions d'information et assemblée générale qui peuvent se tenir durant la saison.

#### 5) Transport pour les matchs joués à l'extérieur

Aucune équipe ne peut participer à un match à l'extérieur si le nombre de voiture ne permet pas de transporter tous les joueurs. Dans ce cas, le club peut être soumis à une amende non négligeable de la part de la Ligue ou du Comité.

C'est pour cette raison que nous comptons sur tous les parents pour amener – à tour de rôle – les enfants du club sur les lieux de rencontre sportive.

L'inscription de votre enfant et la signature de sa licence au sein de notre club, entraîne l'acceptation de cette charte de bonne conduite.